

**Le Président et le Comité Directeur vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et présentent ses meilleurs voeux pour 2007.**

**Quelques infos :**

**Pour les retardataires pensez à vous licencier pour pouvoir accéder à la piscine lors de nos entraînements, dès le début de l'année. (because assurances)**

**Pour les fêtes, la piscine est fermée :**

Reprise le samedi 6 janvier 2007 avec la nage avec palmes.

**Sorties :**

DEPART DE PARIS ( 2 ème semaine d'avril. vacances de Pâques)

**Voyage en Egypte à SAFAGA** Prix de base 841 Euros pour 14 plongeurs minimum

Soit au minimum et à ce jour 970 Euros avec les taxes. Réponse dès la rentrée sous peine d'être annulée.

**Sortie du Lavandou :** Prix 198 Euros tout compris : du 28 avril au soir (sans le repas) au 1er mai au matin (petit dèj compris) 4 Plongées (2 le dimanche ; 2 le lundi) possibilité de location matériels, et d'extension du séjour. Transport covoiturage.

Les acomptes (non remboursables?) de 100 Euros pour l'Egypte et 50 Euros pour le Lavandou et ce ..... à l'inscription.

**Ascension :** En cours d'élaboration.

**Pour tout renseignement, voir dès la rentrée avec Annick.**

**Une Assemblée Générale Extraordinaire** aura lieu le lundi 29 janvier 2007 à **21 : 30 heures** après l'entraînement de la piscine au club.

**Objet :**Extension du règlement intérieur 7.16.

Pour ne pas bloquer les éventuelles sorties de printemps et de l'été, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur concernant la mise à disposition d'embarcations.( Attention ne pas confondre les sorties explos et à caractère technique, voir règlement intérieur sur le site.)

**7. 16. Mise à disposition d'embarcation par un adhérent à titre gracieux lors d'une sortie Club.**

L'embarcation sera assurée par le propriétaire (voir code des assurances), dont l'équipement sera conforme à la législation en vigueur pour l'activité plongée sous-marine et pilotée par une personne qualifiée, selon le code maritime.

En cas de dégradation accidentelle sur l'embarcation, le Club Subaquatique Marmandais, ne sera pas tenu responsable, et il ne pourra pas être fait l'objet, d'aucun recours à son encontre.

La sortie, sera placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée, qui veillera à ce que les moyens de sécurité soient présents à bord, en fonction du niveau et de l'activité, selon les normes de la FFESSM.

Une indemnité forfaitaire, fixé par le Comité Directeur tous les ans, sera allouée pour le carburant.

Bonnes fêtes tous et bonnes plongées pour 2007

Valmont